



RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Généralités

Conformément à la décision prise en 2009 de tenir l'assemblée générale dans le courant du 1^{er} semestre suivant l'année écoulée, la date de l'AG 2011 a été fixée, lors de l'AG 2010, au 22 mars 2012.

Tout au long de l'année 2011, la section vaudoise de la Ligue suisse des droits de l'Homme a continué son activité de visites de détenus dans le canton de Vaud et est intervenue pour un cas dans le canton d'Argovie. Elle a également pris position sur divers sujets touchant aux droits de l'Homme tant au plan cantonal, fédéral qu'international.

En ce qui concerne les membres et les finances, quelques adhésions ont été enregistrées et les finances sont saines, même si les moyens de l'association restent limités.

Comité

Le comité s'est réuni huit fois et s'est consulté par voie électronique en continu durant toute l'année. Le comité a traité les cas qui lui ont été soumis, s'est prononcé sur les propositions de soutien à différentes campagnes politiques ou médiatiques en lien avec des projets de loi ou de votation ou au traitement des détenus, et a poursuivi son soutien à la cause du peuple sahraoui.

Le comité regrette de devoir informer les membres que son vice-président, Yan Giroud, a demandé à être relevé de ses fonctions en raison de ses obligations professionnelles incompatibles avec la charge de membre du comité. Toutefois, Yan continuera à nous aider pour la partie informatique et le comité lui en est extrêmement reconnaissant. Yan a toujours effectué un excellent travail au comité et c'est avec regrets, mais compréhension, que le comité a accepté sa démission.

Le comité remercie Sandrine Chiavazza d'avoir accepté de reprendre le poste de vice-présidente laissé vacant par le départ de Yan.

Par ailleurs, dans le courant de l'année, Patricia Lin a demandé à être mise en congé du comité en raison d'obligations personnelles demandant tout son temps libre. Le comité a accepté cette requête et attend que Patricia le rejoigne lorsque ses obligations le lui permettront de nouveau.

Le président profite de l'occasion de la rédaction de ce rapport pour remercier très chaleureusement Sandrine Chiavazza et Cynthia Beauverd qui, malgré de lourdes charges professionnelles, oeuvrent sans compter au succès des activités de la section. Que soit également remerciée, avec autant d'ardeur, Marie Bonnard qui effectue un



Ligue Suisse des Droits de l'Homme

Section Vaudoise

travail remarquable pour le suivi et la publication du Bulletin du Groupe prisons et pour son engagement dans les autres activités du comité. Finalement, les remerciements du président vont également à Layla Clément pour son travail de trésorière et son dévouement aux tâches du comité et bien entendu au vice-président Yan Giroud qui assure une précieuse veille de l'actualité et sans qui le site Internet ne serait pas ce qu'il est.

Visites de détenus

La commission prison a continué de suivre les dossiers de détenus ayant fait appel à la Ligue pour conseils et soutien et s'est chargée de deux nouveaux cas.

Ceux dont la commission s'occupe depuis 2009 ont continué d'être suivis en collaboration avec leurs avocats. Il s'agit de personnes ayant achevé de purger leurs peines de prison, mais demeurant incarcérées, sans limite déterminée, en vue d'un traitement psychiatrique. La Ligue, considérant que le droit réclame un traitement plus approprié que celui fourni par les autorités médicales pénitentiaires, œuvre dans le but que soit mieux pris en compte le statut d'interné pour raison médicale dans le système pénitentiaire vaudois en particulier et plus généralement dans toute la Suisse.

Grâce au travail effectué par les avocats, aux prises de position et au soutien que la Ligue a apporté les deux cas principaux dont la commission s'occupe ont pu connaître, en 2011, une évolution positive.

Dans le premier cas, la personne a pu quitter les EPO pour être suivie à l'hôpital psychiatrique de Cery. Dans le second cas, la personne reste incarcérée aux mêmes EPO, mais a obtenu le droit de suivre une thérapie librement consentie, prodiguée par un médecin de son choix. Dans ce cas, le pronostic est une sortie de prison prochaine avec suivi thérapeutique en liberté.

Par ailleurs, la Ligue a été saisie des plaintes d'un détenu en exécution de peine quant aux conditions de détention à la prison de Lenzburg. Il demandait notamment à ce que la Ligue organise une visite de la prison avec interviews des détenus. Ce type d'intervention relevant de la compétence de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), le comité a fait suivre la demande à ladite commission qui a récemment organisé une visite de l'établissement et procédé à l'audition d'une quarantaine de détenus. La Ligue attend de savoir si et quand un rapport sera publié à ce sujet.

Pour terminer, la Ligue a été contactée par un détenu en détention préventive qui demandait si les conditions de sa détention ne violaient pas certains principes fondamentaux des droits de l'Homme. Le détenu affirme son innocence, invoque que l'enquête n'a pas pu établir de manière certaine sa culpabilité et qu'il est soumis à un régime qu'il juge trop sévère en ce qui concerne ses relations avec sa famille (téléphone, visites). Après lui avoir rendu visite et s'être documenté sur le cas, le comité est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas possible de soutenir que les droits de



Ligue Suisse des Droits de l'Homme Section Vaudoise

l'Homme étaient violés dans le cas d'espèce. Le comité a toutefois indiqué que les conditions de la détention préventive en général posaient certains problèmes relevant de la défense des droits de l'Homme et que le cas de ce détenu serait utilisé, avec son accord, dans le cadre d'une éventuelle prise de position future sur cette question.

Observatoire des conditions de détention dans les prisons vaudoises et suisses

La section n'a pas publié en 2011 le rapport sur la détention en Suisse car la coordination et la collaboration envisagée pour ce faire avec les autres associations actives dans le domaine n'a pas pu être mise en place. Seule exception, la collaboration avec le Groupe prisons dont la section vaudoise héberge le bulletin sur son site Internet.

Ci-dessous un rapport du Groupe prison concernant la publication des bulletins du groupe.

Bulletin sur la prison et la sanction pénale du Groupe prisons

Constatant l'absence de regard critique de la société civile sur le monde pénitentiaire et la difficulté de celui-ci à se remettre en question, le Groupe prisons a créé début 2011 une plateforme d'échanges d'informations sur la prison et la sanction pénale. Trois bulletins électroniques ont été édités en 2011 et adressés à toute personne concernée ou intéressée par le système pénal et carcéral. Son objectif est d'échanger et de faire circuler l'information, de susciter la réflexion à ce propos, notamment sur des réponses alternatives face au durcissement sécuritaire actuel.

Voici, très résumés, les thèmes principaux extraits de la masse de faits, réflexions, documents répercutés dans ces trois bulletins, sur quasi 18 mois d'actualité:

L'affaire Skander Vogt qui a révélé de très graves manquements, dysfonctionnements aussi bien au sein des EPO que du Service pénitentiaire vaudois (SPEN). Notamment les problèmes de l'internement de durée indéterminée (lors du passage au nouveau Code pénal), des mesures répressives carcérales telle que l'isolement, des expertises psychiatriques, de la médecine pénitentiaire, etc.

Le vaste remue-ménage provoqué par ce drame dans les institutions vaudoises : départs des chefs du SPEN et des EPO, pétitions des détenus, rapports très critiques du Comité de visiteurs de prisons et de la Commission de gestion du Grand-Conseil, propositions de réorientations assez fondamentales du monde pénitentiaire vaudois, etc.

Les difficultés du système pénal et carcéral suisse à répondre au défi posé par la détention de détenus présentant des troubles de comportements, psychiatriques, nécessitant des modes de soins que le contexte de la prison ne facilite de loin pas. Pour preuves les divers témoignages de détenus et le constat récurrent du manque de



Ligue Suisse des Droits de l'Homme Section Vaudoise

places et d'établissements conçus pour les cas relatifs aux articles 59 et 64 du code pénal suisse (CP).

Les indispensables activités de contrôle des lieux de détention en Suisse et des droits de l'Homme : celles de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT créée en 2010, visites dans les cantons de ZH, VS, BE, TG, LU), du Comité de visiteurs vaudois, du Centre suisse de compétence sur les droits humains (CSDH créé en 2011). Mais aussi les audits réalisés en Valais (tout le système carcéral), à Genève (foyer pour mineurs de La Clairière).

Les études et réflexions sur l'état de santé physique et mentale des détenus, le taux de morbidité plus élevé en milieu carcéral (celui-ci ne faisant qu'aggraver leur état), les nombreux suicides et des décès en prison, la nécessité d'accroître et d'améliorer les soins, de repenser la médecine pénitentiaire et ses relations avec les institutions pénitentiaires et judiciaires.

Les modifications discutables apportées au système pénal (malgré les nouveautés), telle l'introduction dans le nouveau CP de l'internement à posteriori provoquant troubles et malaises jusqu'au TF ; celles du nouveau Code de procédure (CPP) entré en vigueur début 2011, relatives à la détention avant jugement (grande autonomie à la police dans l'enquête préliminaire, suppression du juge d'instruction au profit d'un Ministère public chargé de l'instruction jusqu'au procès et le risque de partialité qui s'ensuit). Sans oublier la frilosité du parlement fédéral qui n'a pas voulu introduire la médiation pénale dans le CPP.

La culture de la peur orientant toujours plus les questions de la récidive et de la dangerosité vers la mise à l'écart des délinquants, au risque de sacrifier les libertés individuelles. Alors que la priorité devrait être donnée au lien social, à la responsabilisation et l'autonomisation.

Prises de position

La section vaudoise a été saisie par la famille de M. Faye, citoyen français poursuivi au Burundi dans une obscure affaire de mœurs largement médiatisée. La section a pris position seule, la section genevoise n'ayant pas jugé opportun de se joindre à cette prise de position. Après analyse du cas et échanges avec les avocats de M. Faye, les membres de sa famille et de son comité de soutien, la section a dans un premier temps tenté d'organiser, en collaboration avec la FIDH, une mission d'observation pour le procès en appel de M. Faye. Cette action n'ayant pu aboutir, le comité a émis un communiqué de presse et rédigé une lettre, remise aux autorités burundaises, soulignant les manquements au respect des droits de l'Homme ayant entaché cette affaire, depuis l'enquête jusqu'au jugement de première instance condamnant de manière arbitraire, M. Faye à 25 ans de détention. Suite aux multiples interventions de la presse, du monde politique français et du comité de soutien, M. Faye a été libéré avant son procès en appel et les charges abandonnées. Il a pu rentrer en France auprès de sa famille.



Ligue Suisse des Droits de l'Homme

Section Vaudoise

Par ailleurs, le comité a dû refuser quelques demandes de soutien ou d'intervention dans des affaires d'ordre pénal ou civil n'ayant pas de rapport avec la défense des droits de l'Homme.

Site Internet

Le site n'a pas connu de développement particulier en 2011, à l'exception d'une nouvelle mise en page graphique fin novembre. Suite à la mise en place de cette dernière, les statistiques ne sont pas disponibles pour décembre. Elles ont été remises en fonction à partir du 18 janvier 2012.

Depuis 2011, le site héberge les bulletins du Groupe prisons et publie les activités de la section.

Structure du site

La structure du site est restée inchangée.

Fréquentation

Du 1^{er} janvier au 27 novembre (période pour laquelle les statistiques sont disponibles), le site a reçu plus de 2'400 visites de 2'000 internautes et 4'500 pages ont été visitées. On enregistre donc 50 visites par semaine en moyenne. Les visites sont issues de 73 pays différents. Les bulletins du Groupe prisons et les pages relatives aux instruments de protections arrivent en tête des pages les plus populaires après la page d'accueil. Près de 80% des visites viennent des moteurs de recherche, Google en tête. Une visite dure en moyenne 1'30'' et 72% des visiteurs quittent le site après la consultation d'une seule page (taux de rebond).

Nous avons enregistré 2 demandes d'adhésion via le formulaire de contact.

Frais

Le développement, les mises à jour et le suivi du site sont assurés bénévolement à l'interne de la section par Yan Giroud (vice-président) et n'ont donc généré aucun coût financier.

L'hébergement est toujours assuré par Infomaniak, société genevoise dont les serveurs sont installés à Genève. Il a coûté 180 CHF.

Membres

La LSDH-VD compte un total de 53 membres. En 2011, la LSDH-VD a accueilli 5 nouveaux membres. Nous sommes heureux d'annoncer que nous pouvons déjà compter quelques nouveaux membres pour l'année 2012.



Ligue Suisse des Droits de l'Homme

Section Vaudoise

Promotion

La LSDH-VD n'a pas organisé de stand de rue en 2011, pour deux raisons : tout d'abord, les autorités de Nyon ont instauré une nouvelle règle interdisant la vente de pâtisseries. De ce fait, le coût de ces opérations n'est pas en rapport adéquat avec le résultat. De plus, nos effectifs restreints rendent difficile la tâche de trouver des dates pouvant convenir.

Le comité a donc décidé de se concentrer sur l'organisation d'une conférence publique. À l'origine prévue pour le 10 décembre 2011, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), cette conférence n'a pas pu être organisée en raison de l'impossibilité de rassembler les conférenciers pour ce jour. Il a donc été décidé de repousser cette manifestation qui aura lieu le 28 mars prochain à Lausanne sous le titre : « Conditions de détention et d'internement en Suisse ».

Finances

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 font état de recettes pour un total de 3073.65 frs et de dépenses pour 670.95 frs., laissant un disponible de 5584.80 frs.

Le comité remercie sa trésorière et les vérificateurs des comptes pour leur travail.

Le comité a continué de gérer les finances de l'association dans le but de créer suffisamment de réserves afin de permettre l'organisation d'événements, le soutien éventuel de détenus nécessitant l'intervention d'un avocat et dans l'impossibilité d'en assumer les frais et la participation éventuelle ou le soutien à des missions d'observation judiciaire à l'étranger. Le comité entend poursuivre cette gestion conservatrice, les réserves obtenues n'étant, pour l'heure, toujours pas suffisantes pour entreprendre de coûteux projets.

Comme prévu en 2012, le comité a alloué une partie des fonds disponibles à l'organisation de la conférence susmentionnée et propose de continuer de le faire à l'avenir.

Par ailleurs, le comité a décidé de chercher un ou une trésorière pour remplacer Layla Clément qui devra s'occuper d'autres tâches au sein du comité.

Begnins, le 21 mars 2012

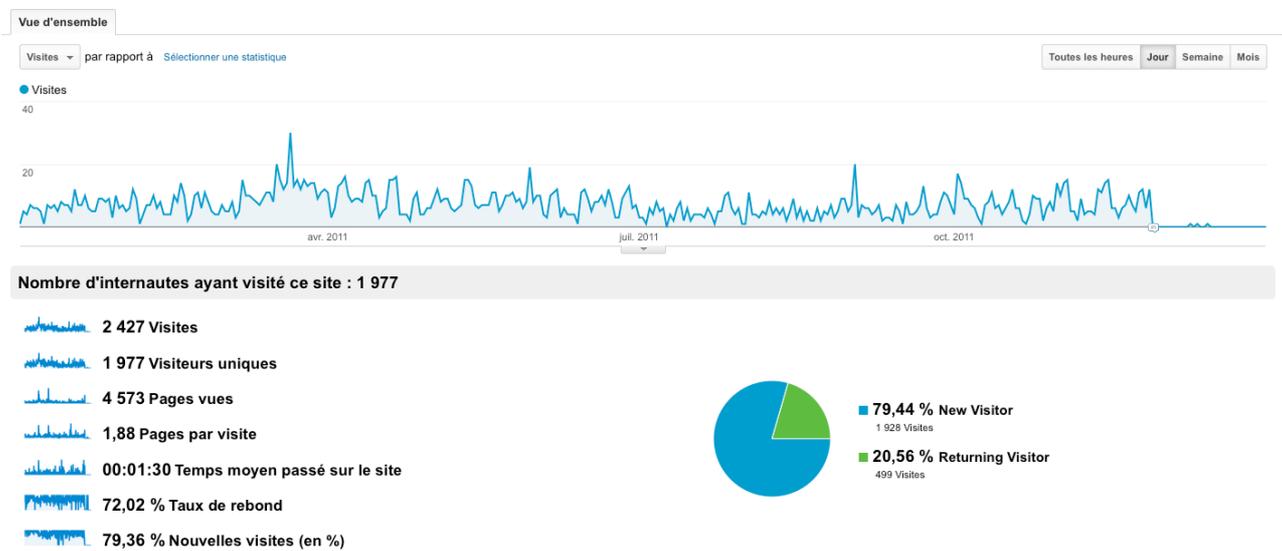
Le comité
Patrick Herzig
Président



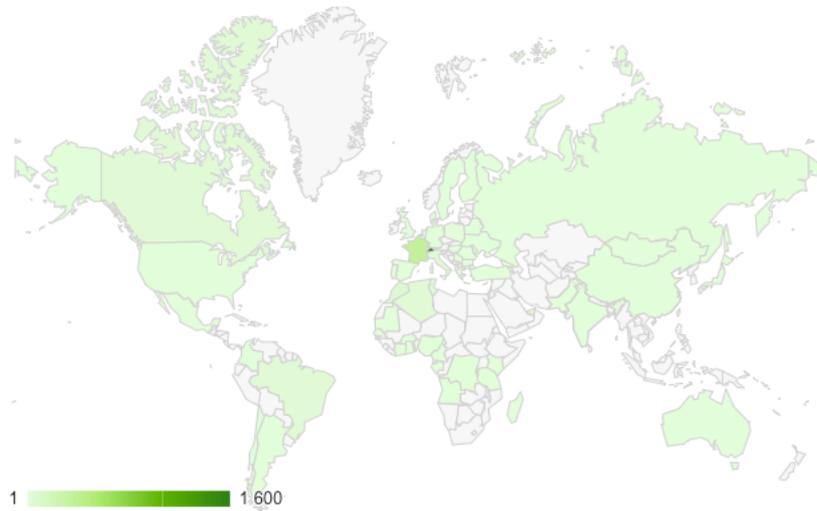
ANNEXES

Statistiques 2011 du site Internet

Vue d'ensemble



Origine géographique des visites



Les dix principaux pays

Pays/Territoire	Visites	↓
1. Switzerland	1 600	
2. France	357	
3. Morocco	55	
4. Belgium	49	
5. Tunisia	37	
6. Brazil	34	
7. Canada	24	
8. Italy	21	
9. Algeria	20	
10. United Kingdom	15	

Pages les plus populaires



Ligue Suisse des Droits de l'Homme

Section Vaudoise

Page		Pages vues	↓
1.	/	760	
2.	/2011/05/bulletin-n°2-du-groupe-prisons-mai-2011/	329	
3.	/les-textes-qui-vous-protigent/les-protections-en-suisse/constitution-federale/	323	
4.	/2011/03/bulletin-n°-1-du-groupe-prisons/	252	
5.	/les-textes-qui-vous-protigent/les-protections-en-suisse/constitution-vaudoise-cst-vd/	212	
6.	/les-textes-qui-vous-protigent/les-protections-europeennes/convention-europeenne-des-droits-de-lhomme/	172	
7.	/quels-sont-mes-droits/	147	
8.	/a-propos/	120	
9.	/les-textes-qui-vous-protigent/les-protections-universelles/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme/	120	
10.	/quels-sont-mes-droits/comment-ca-marche/	101	
11.	/quels-sont-mes-droits/comment-me-defendre/	90	
12.	/quels-sont-mes-droits/les-droits-proteges/	90	
13.	/2010/02/objectif-abolition-universelle-de-la-peine-de-mort-en-2015/	86	
14.	/2010/01/le-taser-une-arme-mortelle-un-instrument-de-torture/	79	
15.	/2011/03/les-bareaux-de-la-honte/	79	
16.	/2011/03/conference-de-loic-wacquant/	75	
17.	/en-savoir-plus/formations/	71	
18.	/les-textes-qui-vous-protigent/les-protections-universelles/asile-refugies/	71	
19.	/a-propos/contact/	70	
20.	/2010/12/l'alimentation-force-e-un-cas-de-torture-freque-mment-mortel/	56	
21.	/category/actualite/bulletins-du-groupe-prisons/	55	
22.	/a-propos/adhesion/	53	